



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **02/11/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : SIGNATURE CONTRAT DE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE CANET-ST NAZAIRE

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, BATALLER-SICRE, BOURRAT (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
 P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
 A.DOUTRES (Caixas) à B.LEHOSSINE
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à R.NOURY
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 L.FERRER (Thuir) à D.RUIZ
 N.MON (Thuir) à N.GONZALEZ
 J.ALBERT (Toruillas) à R.ATTARD
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent excusé :

JL.PUJOL (Fourques)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Absents :

N.CRUCQ (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)
 PEREZ (Thuir)
 BERNARDAC (Thuir)

Monsieur Bernard LEHOSSINE est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-105-17CtEtang-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : <http://www.cc-aspres.fr/>

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE CANET-SAINT NAZAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée qu'un projet de mise en œuvre d'outils et de mesures spécifiques relatifs au bassin versant de l'étang de Canet, dont le principal affluent est le Réart, est en cours de finalisation.

Il **INDIQUE** que le contrat de bassin versant est l'outil financier retenu par les acteurs du Bassin versant pour répondre aux obligations réglementaires, en déclinant le programme de mesures du SDAGE tout en prenant en compte les spécificités locales.

Il **PRECISE** que la Communauté de communes des Aspres est directement concernée par ce dispositif, certaines actions sous maîtrise d'ouvrage Communautaire étant éligibles à ce programme :

- Action A2.2 Amélioration de la qualité du rejet de stations d'épuration : OMS ajout clarificateur (30K€) et étude amélioration step Tordères (10K€) en 2020
- Action A2.4 Etude de faisabilité technique d'équipement collectif des hameaux isolés : 2017 40K€ (en cours)
- Action A5.1 Réhabilitation réseaux eau potable : TROUILLAS en 2019 (218K€)

Il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à signer ce contrat de bassin avec l'ensemble des acteurs et partenaires, ceci afin de permettre l'optimisation financière des actions menées ou à mener sur notre territoire communautaire telle que précisées ci-dessus.

Il **PRECISE** que copie du projet de contrat a été communiqué aux conseillers avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer le contrat de bassin versant de l'étang de Canet-Saint Nazaire à intervenir avec l'Etat, l'AERMC, le Département, la Région, le SMBV Réart et les Communautés composant son périmètre, et dont le projet est annexé.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-105-17CtEtang-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017